Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

Mairie de

Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Quorum : 25
Secrétaire de séance :
M. SUFFET

Séance du 4 juin 2026

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville pour sa séance ordinaire du mois de juin 2026, sous la présidence de Mme Pascale BORIES, maire.

Présents :

MM Mmes SANCIAUME, GALATEAU LEPERE, ZANIRATO, CLAPOT, ORCET, BONIFAY, DEMARQUETTE MARCHAT, SUFFET, BOUT, SALADIN, CREPIN, XOLIN, FERNANDEZ, TRI, DEKER, BRUN, BAYLE, TOULOUSE, ARTHUR, DUMAS FILLIERE, LIETARD, SINATRA, GRAU (arrive à la question n° 4), GOY, CAPRON (arrive à la question n° 2), BOCZKOWSKI

Procurations :

Mme CHEVALIER à M. SANCIAUME
M. CARRY à M. BONIFAY
M. DESCLOUX à M. ORCET
Mme TORRES à Mme CLAPOT
M. GRAU à Mme BORIES
Mme NOVARETTI à Mme BOCZKOWSKI
M. GAVAZZI à M.CAPRON

5 - OBJET : FONCTION PUBLIQUE – Instauration d'une participation forfaitaire pour l'acquisition d'Equipement de Protection Individuelle (EPI) au profit des Maîtres-Nageurs Sauveteurs

Rapporteur : M. GRAU

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260609-N5-04-06-2026-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Les Maîtres-Nageurs Sauveteurs exercent la surveillance de la baignade et la sécurité des usagers. Lorsqu'ils travaillent sur les bassins, notamment celui de l'extérieur, ils sont confrontés à deux phénomènes optiques : le rayonnement UV direct (exposition prolongée au soleil) et la réverbération de l'eau, qui crée un éblouissement horizontal intense. Cet éblouissement ne cause pas seulement une fatigue visuelle importante, il peut créer des "angles morts" sur la surface de l'eau, gênant la détection immédiate d'un corps en difficulté sous la surface.
Contrairement aux lunettes de soleil classiques, les verres polarisants ont la propriété d'annuler les reflets sur l'eau. Pour un sauveteur, cela permet de "voir à travers" la surface et de maintenir une vigilance optimale. C'est donc un Équipement de Protection Individuelle (EPI) indispensable à la sécurité des usagers et à la préservation de la santé visuelle des agents.
Plusieurs de nos agents portant des verres correcteurs, la mairie ne peut pas procéder à un achat groupé car l'équipement doit être adapté à leur vue. Le coût des verres polarisants avec correction est plus élevé que celui de verres solaires classiques. C'est pourquoi la commune souhaite accompagner financièrement les agents en prenant en charge le surcoût lié à l'option "polarisation", estimé, sur la base des tarifs moyens constatés entre 100 € et 120 €. Le remboursement interviendra sur présentation d'une facture nominative détaillée et acquittée.
Par conséquent, je vous propose au nom de la commission qui a émis un avis favorable l'unanimité :

- De prendre en charge le surcoût lié à l'option "polarisation" des verres correcteurs pour les agents titulaires ou stagiaires occupant de manière permanente les fonctions de maîtres-nageurs sauveteurs
- D'instaurer une participation financière exceptionnelle pour l'acquisition de verres
- De fixer cette participation de manière forfaitaire à un montant maximum de 120 € par agent tous les 2 ans (à compter de la date de la dernière facture)

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE
Intervention Mme BORIES

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 9 juin 2026.

Le Secrétaire de séance

Emmanuel SUFFET

Mme le Maire

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260609-N5-04-06-2026-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026